



Contrat de stage non respecté

Par Mila

Bonjour,
j'ai signé un contrat de stage qui devait se dérouler de Septembre à Octobre dans une maison d'éditions.

Seulement, une semaine après le commencement du stage, l'employeur a annulé ce contrat car il n'y avait personne pour me former.

J'ai demandé quand et si le stage allait reprendre mais je n'ai pour le moment aucune réponse de leur part.

J'ai annulé un job en école (CDD) en vue de ce stage et l'entreprise ne peut plus me prendre ayant faits leurs effectifs pour l'année scolaire.

Du coup, j'aimerais savoir si l'entreprise avait le droit d'annuler ce contrat aussi tardivement et quelles sont les démarches pour moi car du coup je me retrouve sans rien.

Merci de me répondre.